

Trois-Châteaux «Les Moulins» et de Montélimar «Le Gournier» ont livré nombre de fosses circulaires dont certaines contenaient des restes humains, avec, dans les deux cas, des sépultures multiples.

Pour Les Moulins, on retiendra la fosse 69, une structure circulaire qui a livré les restes de trois adultes féminins en connexion et d'un enfant représenté par un os isolé. Les défuntes ont été déposées simultanément et l'on distingue clairement un individu central: le seul en décubitus latéral, le seul accompagné d'un vase et le seul bien visible depuis le bord de la fosse (voir la figure). En revanche, les deux autres sujets de la fosse 69 étaient comme plaqués contre la paroi dans des postures désordonnées, leurs deux corps se chevauchant partiellement.

Cette franche opposition entre le centre et la périphérie de la tombe a été soulignée par A. Beeching, qui évoque un «inhumé en position centrale» accompagné de «corps-rejets».

Pour sa part, le site de Montélimar, Le Gournier, a livré 19 sépultures simples et deux sépultures multiples en fosse circulaire. Malheureusement perturbée par le creusement d'une tranchée, une première sépulture montrait elle aussi un individu en position centrale. Dans la seconde, un homme en position repliée, déposé le premier, était accompagné de trois enfants.

De façon générale, les tombes multiples du Chasséen de la vallée du Rhône comprennent entre trois et neuf individus. Dans tous les cas décrits, une chose frappe: une asymétrie règne entre un individu ayant un rôle central et ceux qui l'accompagnent.

Des dépôts humains comparables avaient depuis longtemps été identifiés dans nombre de cultures du Néolithique récent centre-européen, mais sans susciter grand intérêt. Un colloque tenu à Sens au printemps 2010 a été l'occasion de confronter des données venues d'une demi-douzaine de pays. Il en résulte que loin d'être cantonnée au Sud de la France, la répartition des sépultures en fosses circulaires concerne un large croissant reliant le Languedoc à la Slovaquie. Deux raisons majeures incitent en outre à penser que ce mode de traitement des défunts correspond à un phénomène unitaire: l'ensemble des vestiges est regroupé dans l'horizon allant de 4500 à 3500 avant notre ère; les régions concernées semblent toutes avoir été touchées par un mouvement de diffusion culturelle allant de l'Ouest vers l'Est.

La progression vers l'Est d'une nouvelle culture funéraire pendant le Néolithique récent a manifestement commencé par la culture de Michelsberg. Née dans le Sud du bassin Parisien d'un processus de métissage entre le Chasséen en expansion et le substrat local, cette culture a ensuite occupé la plus grande partie du bassin du Rhin. Contrairement au Chasséen, qui montre une certaine variabilité dans le domaine des pratiques funéraires, les tombes en fosses circulaires y occupent une position hégémonique. Poursuivant vers l'Est et s'infléchissant vers le Sud, le courant qui a porté sa diffusion est allé influencer d'autres cultures, telles celle de Münchshöfen en Bavière et celle de Munzingen dans le Sud de la plaine du Rhin supérieur. Toutes ont livré nombre de tombes multiples en fosses circulaires. La plus riche, attribuable à la culture de Michelsberg, contenait des restes humains provenant d'au moins 18 individus...

Diffusion Ouest-Est

Avec l'habitat fouillé récemment à Didenheim dans le Haut-Rhin, sous la direction de Muriel Zehner travaillant pour l'opérateur archéologique Antea archéologie, la culture de Munzingen a fourni un site intéressant pour la question qui nous occupe ici. Trois fosses circulaires datées du premier quart du IV^e millénaire avant notre ère comportaient, suivant le modèle défini dans les sites chasséens de la vallée du Rhône, un individu central en décubitus latéral et un nombre variable d'individus déposés sans règles apparentes. La plus



3. LA ZONE DES TOMBES EN FOSSES CIRCULAIRES dessine un vaste croissant allant du Languedoc à la Pologne et englobant plusieurs cultures. Elle est encadrée par deux zones où dominent l'inhumation sous tertres (au Nord-Ouest) et les nécropoles à tombes plates (au Sud).

BIBLIOGRAPHIE

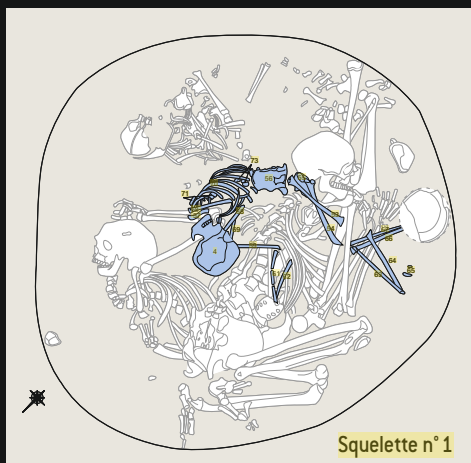
B. Boulestin, *Pourquoi mourir ensemble ? À propos des tombes multiples dans le Néolithique français*, *Bulletin de la Société préhistorique française*, vol. 105, n° 1, pp. 103-130, 2008.

L. Baray et B. Boulestin, *Morts anormales et sépultures bizarres*, *Actes de la II^e table ronde interdisciplinaire*, Sens, avril 2006.

A. Testart, *La servitude volontaire*, [deux volumes : Les morts d'accompagnement, L'origine de l'État], Errance, 2004.

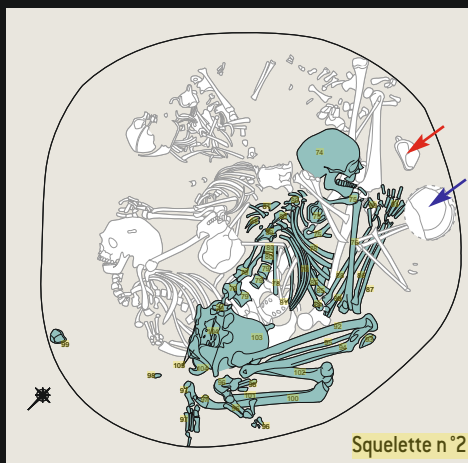
A. Beeching, *Organisation spatiale et symbolique du rituel funéraire chasséen en moyenne vallée du Rhône : première approche*, *Les pratiques funéraires néolithiques avant 3500 av. J.-C. en France et dans les régions limitrophes*, Mémoires XXXIII de la Société préhistorique française, pp. 231-239, 2003.

Ch. Jeunesse, *Pour une origine occidentale de la culture de Michelsberg ?*, *Die Michelsberger Kultur und ihre Randgebiete – Probleme der Entstehung, Chronologie und des Iedlungswesens*, Actes du colloque de Hemmenhofen de février 1997, pp. 29-45, 1998.

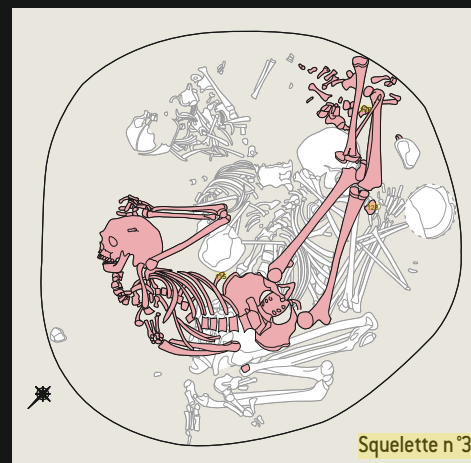


Squelette n°1

Christian Jeunesse, Université de Strasbourg/PLS



Squelette n°2



Squelette n°3

UNE DÉCOUVERTE ÉNIGMATIQUE EN ALSACE

Les corps jetés sans soins dans la tombe d'un défunt principal ne représentent pas les seules bizarreries funéraires néolithiques. Il existe aussi nombre de défunts isolés eux aussi inhumés sans soins. Comme les « accompagnants » des tombes multiples, ces individus semblent avoir été jetés au fond des fosses (ou creusement) dans des positions aberrantes. Comment interpréter le phénomène ?

L'explication la plus économe fait état d'accompagnants déposés dans des « fosses satellites » dépendant d'une sépulture principale. Une autre interprétation est qu'il s'agirait de défunts subissant une forme de relégation. Ce rejet social se traduirait dans le domaine funéraire par une gradation du rituel impliquant des gestes particuliers (ou par une absence de gestes) réservés à une catégorie de la po-

pulation à laquelle la position conventionnelle est refusée. Accepter cette possibilité revient à admettre que la catégorie sociale exclue du traitement conventionnel jouait un rôle central dans le rituel de l'accompagnement. Ces deux hypothèses ne sont pas antagonistes et il est probable que d'autres encore sont envisageables.

De fait, en 2008, une découverte réalisée sur le site de Colmar « Aérodrome » (Haut-Rhin) nous incite à envisager la pratique de dépôts humains hors du cadre funéraire. Ce site a livré un individu dans la position aberrante suivante : jeté sur le ventre, il avait la jambe gauche tendue suivant un angle de 90° avec le tronc et la jambe droite fléchie, mais la cuisse parallèle au tronc (voir ci-dessous). Au même niveau que le corps et en contact direct avec lui se trouvent deux « colliers »

de perles en cuivre relevant d'un type bien attesté sur le plateau suisse dans le deuxième tiers du IV^e millénaire avant notre ère ; au nombre de 56, ces perles représentent environ 400 grammes. Il va sans dire qu'il s'agit là d'objets exceptionnels, importés et utilisés comme marqueurs de prestige.

L'improbable association entre ces objets alors très valorisés et ce corps déposé là dans une position aberrante rend un dépôt funéraire peu vraisemblable : tous les mobiliers funéraires du corpus du Néolithique récent du Sud de la plaine du Rhin supérieur accompagnent en effet sans exception aucune des individus dans la position fléchie conventionnelle. Il s'agit en règle générale d'une ou de deux céramiques rituellement brisées avant dépôt, et, plus rarement, de gobelets en bois de cerf ou d'outillage poli.

L'hypothèse d'un « accompagnant » déposé dans une fosse satellite dépendant d'une inhumation principale ne rend pas compte, selon nous, de la présence des objets en cuivre et nous paraît pouvoir être écartée. Enfin, il semble que l'on puisse repousser l'éventualité d'une simple sépulture de relégation : si l'absence de gestes funéraires pour les individus inhumés en position inorganisée peut aller dans le sens de la relégation sociale, rien ne nous semble justifier le dépôt à leurs côtés d'objets socialement valorisés.

D'autres motivations peuvent avoir présidé à ce dépôt, notamment celles justifiant l'enfouissement d'objets valorisés ou de richesses : on peut évoquer ici l'offrande faite à des « puissances surnaturelles » et celle renvoyant à un aspect secondaire de la cérémonie du potlatch durant laquelle la destruction de certains biens intervient dans le cadre de la compétition sociale entre élites, telle qu'elle a été décrite par l'ethnologue Marcel Mauss (1872-1950). En suivant cette dernière idée, la destruction volontaire de biens s'exprimerait dans le cas de Colmar non seulement par le dépôt des perles en cuivre, mais aussi par celui d'un individu.

Il est évidemment impossible de dépasser le stade de la simple proposition, mais il nous semble que, dans une société qui pratique l'accompagnement funéraire comme cela est le cas pour ces sociétés du Néolithique récent/Chalcolithique ancien, la possibilité d'une mise à mort ritualisée d'individus hors du contexte funéraire et de l'accompagnement n'a, en théorie, rien d'irrecevable. En témoignent les sociétés de la Côte Nord-Ouest de l'Amérique du Nord, où l'accompagnement est attesté et où la mise à mort ostentatoire d'esclaves, considérés comme éléments de richesse, est une des destructions rituelles pratiquée pendant le potlatch.

Philippe Lefranc
INRAP, Grand-Est Sud



Cet individu découvert à Colmar, inhumé dans une position aberrante, était enterré avec deux objets prestigieux. Pourquoi ?